Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF
Cent quarante-deuxième session
Point 5.8 de l'ordre du jour provisoire

EB142/33
27 novembre 2017

Nomination du Directeur régional pour les Amériques

1. Le mandat du Dr Carissa Etienne en qualité de Directeur régional pour les Amériques expire le 31 janvier 2018.

2. La XXIXe Conférence sanitaire panaméricaine (soixante-neuvième session du Comité régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour les Amériques) a élu le Dr Carissa Etienne au poste de Directeur du Bureau sanitaire panaméricain pour un deuxième mandat de cinq ans, à dater du 1er février 2018, et a décidé de soumettre au Conseil exécutif le nom du Dr Carissa Etienne pour sa nomination au poste de Directeur régional pour les Amériques.

3. Le texte de la résolution pertinente[1] est reproduit ci-après :

ÉLECTION DU DIRECTEUR DU BUREAU SANITAIRE PANAMÉRICAIN ET PROPOSITION POUR LA NOMINATION DU DIRECTEUR RÉGIONAL DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ POUR LES AMÉRIQUES

La 29e Conférence sanitaire panaméricaine,

Gardant à l'esprit les articles 4.E et 21.A de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé, qui prévoit que le Bureau sanitaire panaméricain aura un Directeur élu à la Conférence par vote d'une majorité des membres de l'Organisation ;

Tenant compte de l'article 4 de l'Accord entre l'Organisation mondiale de la Santé et l'Organisation panaméricaine de la Santé et de l'article 52 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé, qui établissent la procédure pour la nomination des Directeurs régionaux de l'Organisation mondiale de la Santé ;

Satisfaite que l'élection du Directeur du Bureau sanitaire panaméricain s'est tenue conformément aux règles et procédures établies,

DÉCIDE :

1. De déclarer le Dr Carissa F. Etienne Directeur élu du Bureau sanitaire panaméricain pour une période de cinq ans commençant le 1er février 2018 et se terminant le 31 janvier 2023.

[1] Résolution CSP29.R10.

2. De soumettre au Conseil exécutif de l'Organisation mondiale de la Santé le nom du Dr Carissa F. Etienne pour nomination au titre de Directeur régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour les Amériques pour la même période.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

4. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être examiner cette résolution conformément aux dispositions de l'article 52 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé et de l'article 48 du Règlement intérieur du Conseil exécutif.

5. Le Conseil exécutif est invité ensuite à examiner le projet de résolution ci-après :

Le Conseil exécutif,

Vu l'article 52 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé ;

Vu la désignation faite par le Comité régional des Amériques à sa soixante-neuvième session,

1. NOMME À NOUVEAU le Dr Carissa Etienne en qualité de Directeur régional pour les Amériques à compter du 1er février 2018 ;

2. AUTORISE le Directeur général à établir pour le Dr Carissa Etienne un contrat pour une période de cinq ans à compter du 1er février 2018, sous réserve des dispositions du Statut et du Règlement du personnel.

= = =